mairie de Samoëns

VIVRE ENSEMBLE
À SAMOËNS

Vie municipale et vie locale

Trait d'union

NEWSLETTER
Novembre 2021

n° 16

• Nouvelle ère

LE TRAIT D'UNION SUIT L'AIR DU TEMPS !

Tel un oisillon prêt à prendre son envol, le Trait d'Union s'apprête lui aussi à s'orienter vers de nouveaux horizons, une nouvelle direction !
À l'heure où la transformation numérique devient quasiment inévitable, où le « Zéro papier » est une perspective qui préoccupe de plus en plus les esprits, la question environnementale prend quant à elle une place de plus en plus importante dans nos réflexions de fonctionnement. **Le bulletin municipal septimontain suit la tendance et se met lui aussi au goût du jour.**

Aussi, après un certain temps de réflexion, la municipalité a pris la décision de limiter les impressions papier et de distribuer désormais le bulletin municipal aux résidents à l'année. Oui, il s'agit-là d'un changement culturel majeur qui, de toute évidence, aura son lot de « sceptiques » .
La municipalité est parfaitement consciente que **ce support constitue un lien fort entre la Commune et ses administrés** et qu'il est donc primordial de préserver.

L'idée n'est pas de le faire disparaître, sapristi ! Mais simplement de faire évoluer son mode de distribution.

Car il faut bien admettre que les changements, ceux-là même qui constituent l'évolution des époques, font parties intégrantes de la vie et sont par conséquent nécessaires. Et lorsqu'ils apportent de surcroît leur contribution au respect de Dame Nature, cela ne peut qu'aider à accepter de bien vivre avec notre temps !

Pour les fidèles lectrices / lecteurs qui ne le sauraient pas encore, le Trait d'Union est consultable et téléchargeable depuis la page d'accueil du site de la mairie https://www.mairiedesamoens.fr/

Mieux, vous avez la possibilité de vous y abonner par email : vous le recevrez ainsi directement dans votre «boîte aux lettres électronique» chaque mois ! **Notre nouvel objectif pour une diffusion proche de vous et du quotidien serait d'installer prochainement des exemplaires papier à disposition chez nos partenaires commerçants.**

en bref

L'éclairage public s'adapte aux horaires d'automne afin de garantir la sécurité des écoliers qui attendent le bus le matin. L'extinction aura lieu entre 23h et 5h.

La patinoire recherche du personnel pour renforcer son équipe en période d'affluence pendant les vacances de Noël et de février (remise des patins, ménage, surveillance). Plus d'informations par téléphone au 04 50 34 13 92 ou par email à piscine-patinoire.samoens@orange.fr

Depuis le 1er novembre 2021, les horaires de la déchèterie des Montagnes du Giffre ont basculé en hiver et ce jusqu'au 31 mars 2022 : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. **Fermeture les dimanches et les jours fériés.**

Gala de patinage le 22 décembre 2021 qui se déroulera en deux séances, l'une à 17h30, l'autre à 20h. Billetterie à la patinoire à partir de début décembre.

Les conseils municipaux ont lieu tous les 1ers lundis de chaque mois.

06 DÉCEMBRE
19h30

• Vie locale

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Dépôt d'une demande de subvention pour le projet d'extension et de restructuration du restaurant scolaire auprès des services de l'Etat au titre de la DETR[1], à hauteur de 40% du plan de financement. Par ailleurs, une bonification de 10% liée à la certification "Bois des Alpes" du bois utilisé a été sollicitée. Le département de la Haute-Savoie a été saisi en parallèle sur ce même projet. La municipalité a souhaité utiliser du bois massif local pour la création du préau à réaliser par la scierie Chaumontet de Groisy.

Renouvellement de la convention de partenariat et de soutien pour le sponsoring du sportif septimontain **Hugo Routin en Biathlon et Ski de fond.**

Halte-garderie touristique : la commune annule la convention avec L'ACEPP74[2] dans la mesure où cette association n'a pas souhaité y donner suite en raison, entre autres, de son désengagement dans la gestion des équipements de ce type.

ONF : Notre territoire abrite une forêt importante et la commune détient 200ha de parcelles dites "non soumises" (non gérées par l'ONF). Un travail pour re-désigner ces parcelles en tant que "soumises" à l'entretien et à l'exploitation de l'ONF ou "non soumises" a été proposé puis voté pour que 61ha 57a soit dorénavant gérés par l'ONF.
Ce contrat permet à la commune de récupérer les recettes d'exploitation du bois, laquelle sera assujettie au versement d'une redevance "gardiennage" annuelle de 2€ / ha à l'ONF.

[1]DETR : Dotation d'Équipements des territoires Ruraux / [2]L'ACEPP74 : Association des Collectifs Enfants, Parents & Professionnels

• Retour sur...

Ce sont plus de 120 septimontains qui se sont réunis au Bois aux Dames le samedi 30 octobre dernier, pour le repas annuel des aînés offert par la Commune, préparé et servi par l'équipe du Pied de Poule, le tout animé par l'orchestre champêtre pour l'apéritif suivi du trio Swing musette.

• Mission

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

La Police Municipale de Samoëns propose un nouveau service "Opération Tranquillité Vacances (OTV)" sous la forme de rondes de surveillance et de contrôle des habitations en l'absence de leurs occupants.

Ces passages s'effectuent durant les horaires d'exercice des agents.
Ce service est proposé aux résidents principaux, magasins, commerces, usines et entreprises locales.

Un document "Opération Tranquillité Vacances" est à pré-remplir afin d'effectuer votre demande.
Celui-ci est téléchargeable sur le site de la mairie, https://www.mairiedesamoens.fr/police-municipale

Il devra ensuite être déposé auprès de la police municipale. Il s'agit d'une décharge qui autorise les agents à entrer sur la propriété des requérants pendant les vacances, les personnes à prévenir, les animaux présents, etc…

Rédaction : Mairie de Samoëns – Mise en page : TAO création – Directeur de la publication : M. Jean-Charles MOGENET, Maire – Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan